

Élaboration de 5 PPRN à Mayotte (communes de Acoua, Bandraboua, Chiconi, Dembeni et Mtzamboro)

Commune de **DEMBENI**

Phase 2: Caractérisation des enjeux « ponctuels » et « zonaux »

Comptes Rendus des Réunions de Présentation aux Communes et Concertation du 20 avril 2016

Réf. RE10-060/Phase 1/Ah3-Am3/Version 1

Avril 2016

MANDATAIRE - Hydraulique
HYDRETUDES
Agence Océan Indien



Résidence Les Kréolies,
8-10 rue Axel Dorseuil
97410 SAINT PIERRE
Tel : 0262 96 82 45
Fax : 0262 32 69 05
contact.reunion@hydretudes.com

CO-TRAITANT
Mouvement de terrain
SEGC



8 avenue Rivière des Galets
97460 SAINT PAUL

Tél. : 0262.45.50.17
Fax : 0262.22.50.01
bet.segc@wanadoo.fr

CO-TRAITANT Local
Mouvement de terrain
SEGC Mayotte



BP 1412
97 600 MAMOUDZOU

Tel : 0269.61.70.73
Fax : 0269.62.77.44
segc.mayotte@wanadoo.fr

| COMPTE RENDU DE REUNION | | | | |
|---|---|--------------|-----------------------------------|---------------------|
| Commune : | Dombéni | Animateurs : | Gael Marti (DEAL/SEPR/URN) | |
| Rédacteur : | Léo MÜLLER | Entité : | SEGC MAYOTTE | |
| Ordre du jour : | <ul style="list-style-type: none"> - Validation des modifications des cartes d'enjeux ; - Concertation et partage des connaissances des enjeux du territoire ; - Précision sur la suite du protocole des PPR. | | | |
| Date et heure : | 20/04/2016 à 9h00 | Lieu : | Bureau du Maire de Dombéni | Durée : 1h30 |
| Participants (6 personnes) : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> . DEAL de Mayotte <ul style="list-style-type: none"> - M. Gael MARTI (DEAL-SEPR/Unité Risques Naturels) . HYDRETTUDES/SEGC <ul style="list-style-type: none"> - M. Léo MÜLLER (SEGC MAYOTTE - Ingénieur Risques Naturels) . Mairie de Dombéni <ul style="list-style-type: none"> - Mlle. Elodie FURIC (Directrice des services techniques) - Mme. Ankidati bacar MOUSSA (Directrice de cabinet du Maire) - M. Rachadi SAINDOUX (Adjoint au Maire concernant la sécurité) - Mme. Assani MACHERI (Adjointe au Maire concernant les écoles) | | | | |

| RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS |
|--|
| <p><u>Déroulement de la réunion</u></p> <p>La réunion a consisté en un échange ayant abordé les points déclinés ci-dessous. La chronologie des thèmes abordés lors de la réunion est respectée au maximum du possible.</p> <p><u>Discussion sur les cartes d'aléa :</u></p> <p>La réunion débute par l'interrogation de M. Gaël Marti concernant les remarques éventuelles de la Commune de Dombéni sur les cartes d'aléas.</p> <p>Deux points particuliers sont abordés en premier par Melle Furic. Il s'agit de l'école maternelle du centre bourg et le cas du projet de lotissement, au Sud d'Iloni pour le compte de la SCI OASIS.</p> <p>Concernant l'école maternelle une visite a été effectuée lors de la précédente réunion qui a confirmé l'aléa sur le site. M. Marti indique qu'aucune extension ne pourra être effectuée sur cette école. Seule une zone de sureté pourra être mise en œuvre.</p> <p>Concernant le lotissement, une étude hydrologique réalisée par KAZELO a été transmise par la mairie au groupement.</p> <p>Melle. Furic indique que quelques zones d'aléa de mouvement de terrain semblent discutables mais que cela n'interagit pas avec les projets de la Commune et que cela ne pose pas de problème.</p> <p>En outre, il est abordé la problématique du projet d'aménagement du centre bourg qui se trouve en aléa d'inondation. Le projet fait l'objet d'une convention avec la DEAL et prévoit la création d'un complexe sportif, ce qui selon M. Marti est possible même en aléa fort d'inondation, avec des prédispositions spécifiques.</p> <p><u>Le cas de l'aléa de submersion marine d'origine cyclonique et d'inondation :</u></p> <p>Melle. Furic aborde le sujet de l'aléa de submersion marine qui concerne particulièrement la Commune de Dombéni. L'impossibilité actuelle de construire, même en aléa moyen de submersion marine pose problème notamment pour le projet du centre bourg.</p> <p>Aucun changement n'est prévu jusqu'à la validation de l'étude "cycloréf" actuellement en cours qui doit être menée à terme dans 6 mois environ selon M. Marti.</p> <p>Melle Furic s'interroge sur la possibilité de construire en zone d'aléa moyen de submersion marine une fois l'étude validée.</p> |

M. Marti indique que la nouvelle carte présentera trois zones (contrairement aux deux actuelles) et que certaines constructions seront possibles en aléa moyen notamment les constructions à faible enjeux. Cependant, les prescriptions concernant les trois zones d'aléa ne sont pas encore connues.

La Commune dispose de fonds pour engager un ingénieur pour un an sur le projet "centre bourg" par conséquent il est essentielle de connaître les prescriptions des aléas de submersion marine et d'inondation afin de ne pas engager cet ingénieur pour rien.

M. Marti va essayer d'obtenir des données à transmettre à la Commune afin qu'elle puisse travailler.

En marge de cette discussion, le cas des algécos au Collège de Dembéni et le déplacement de la maternel en aléa fort d'inondation est abordé. La DEAL indique qu'un avis défavorable a été donné dans le cadre des algécos au Collège de Dembéni.

En outre, de manière générale, M. Marti indique que dans les zones d'aléa moyen on ne pourra pas construire d'établissement recevant des personnes vulnérables.

Étude des cartes d'enjeux modifiées :

Un long moment est consacré par les représentants de la Commune à l'étude des cartes d'enjeux modifiées. Les modifications transmises suites à la dernière réunion sont vérifiées et une discussion s'engage entre les représentant de la Commune sur les éventuels projets qui n'avaient pas été indiqués auparavant.

Le projet de l'extension de l'université est particulièrement discuté. Un technicien spécialisé est chargé de valider des parcelles susceptibles d'accueillir le projet. Par conséquent, des petites modifications à la marge sont encore possibles sur les cartes d'enjeux.

En fin de réunion, un accord oral est donné par Melle. Furic concernant la modification des cartes d'enjeux.

M. Marti demande s'il est possible de valider les cartes d'aléa et d'enjeux en délibération du conseil municipal et Melle. Furic indique que ce sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal le 7 mai prochain.

Discussion sur les cartes réglementaires et sur l'enquête publique :

De nombreuses questions concernant la réglementation des PPR sont posées par les représentants de la Commune.

M. Marti donne des explications dans la mesure de l'avancée actuelle de la réalisation du règlement par la DEAL. Il est indiqué notamment qu'une fois les PPR approuvés, des études de vulnérabilités seront obligatoires pour les constructions situées en zone de risque fort. Des travaux pourront être obligatoires pour les propriétaires (subventions possibles). Concernant les ERP (établissements recevant du publique) les études de vulnérabilités devront être réalisées en zone de risque fort et de risque moyen.

En marge, le sujet de la responsabilité du maire et des moyens légaux permettant de faire appliquer les PPR est abordé.

Des questions sont également posées concernant l'enquête publique et Melle. Furic demande à ce qu'une permanence soit établie en mairie de Dembéni.

Conclusion :

La réunion se termine par la remise de deux jeux de cartes papier des enjeux modifiés et Melle. Furic demande à ce qu'une version numérique lui soit transmise.

N.B. : La version numérique des cartes d'enjeux modifiée a été transmise par le groupement, le lendemain de la réunion par mail.